

Le parti progressiste conservateur s'intéresse au sort de tous les Canadiens. Nous ne croyons pas que nos concitoyens sont de simples citoyens, mais des citoyens extraordinaires.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES COUPURES EFFECTUÉES AU SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, si l'on en croit le *Citizen* d'Ottawa, M. Pierre Couillard, un expert des maladies fauniques, a été engagé comme chauffeur par les Musées nationaux. A mon avis, aucune étude sérieuse des moyens de réduire le déficit ne pourrait conclure sérieusement qu'une économie de 3.8 millions de dollars, à savoir, en gros, un dix millième du déficit du Canada, au sein du Service canadien de la faune, est le signe d'une bonne gestion financière de la part du gouvernement. Pourtant, ces 3.8 millions de dollars représentent une réduction de 17 p. 100 du budget annuel du Service canadien de la faune qui nuira considérablement aux travaux de recherche, faute de ressources humaines.

Pour le Canada, cet investissement annuel de 22 millions de dollars dans le Service canadien de la faune est très rentable. Les statistiques gouvernementales publiées récemment au sujet de l'importance de la faune pour les Canadiens montrent que 184,000 emplois sont liés directement ou indirectement à la faune, ce qui équivaut à des revenus personnels de 2.9 milliards de dollars environ. Sur cette somme, le gouvernement fédéral perçoit environ 737 millions de dollars sous forme d'impôt sur le revenu ainsi que 269 millions de dollars sous forme de taxes d'accise et de droits de douane. Les compressions annoncées le 13 novembre dans le cas du ministère de l'Environnement pour l'année financière 1985-1986 permettront d'économiser seulement 44.1 millions de dollars au total soit 4 p. 100 de tous les revenus produits par les industries reliées à la faune. Bien que le gouvernement prétende que ces compressions étaient rationnelles, il n'a pu les expliquer que par un programme d'austérité et une bonne gestion financière.

Nous condamnons la mesure prise par le gouvernement qui a forcé d'éminents spécialistes canadiens dans le domaine de la faune à rechercher des postes qui n'ont absolument rien à voir avec leurs compétences et qui a signifié des pertes considérables à long terme pour le Canada.

* * *

LA CULTURE

L'IMPORTANCE DES TROUPES DE COMÉDIENS

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, nous vivons dans un monde en rapide évolution et c'est parfois avec une crainte mêlée de respect que nous observons et subissons l'incidence de cette évolution sur notre vie. Il est donc on ne peut plus crucial que nous prenions le temps de songer à notre patrimoine et de reconnaître l'extrême importance de

Article 21 du Règlement

promouvoir les arts et la culture au Canada. Il est injuste et irréaliste d'attendre des artistes canadiens qu'ils assurent seuls la survie et la promotion de notre culture. Cela devrait faire l'objet d'un effort collectif de la part de nos artistes, de la population en général et de notre gouvernement.

Ottawa a l'avantage de posséder le Centre national des arts, un établissement qui nous permet d'encourager des artistes de tout le pays. Il est toutefois tout aussi important que nous encourageons les petites troupes dans nos localités. La région de la Capitale nationale appuie des troupes comme la Great Canadian Theatre Company, qui offre ses services tant aux adultes qu'aux jeunes de notre localité. A Vancouver, le Vancouver Playhouse non seulement produit des spectacles, mais a aussi le mandat de cultiver les jeunes talents. A Toronto, le Théâtre Passe-Muraille s'efforce de faire valoir des œuvres canadiennes. A Montréal, le Théâtre du Nouveau-Monde travaille à assurer l'avenir de la culture canadienne-française qui est bien particulière. Ce ne sont là que quelques-uns des groupes qui représentent des milliers d'artistes canadiens qui se dévouent à l'expansion culturelle du Canada. Mais le dévouement ne suffit pas; ils ont aussi besoin de notre appui financier.

* * *

LA CHARTE DES DROITS

ON DEMANDE DES TRADUCTIONS EN D'AUTRES LANGUES

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Avec la proclamation, le 17 avril, des dispositions de la Charte des droits et libertés touchant le droit à l'égalité, les Canadiens se verront rappeler encore une fois leur droit à la liberté de parole et de réunion et à la protection contre la discrimination. Toutefois, beaucoup de Canadiens dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français ne seront pas en mesure de comprendre parfaitement ces droits fondamentaux.

Bien que la Charte ait été traduite en 16 langues, il reste certaines omissions importantes. Il n'existe pas, par exemple, de traduction de la Charte en japonais, en inuktitut, en finlandais—langue parlée au Canada par la plus forte population de Finnois hors de la Finlande—en hindi ni en russe. Toutes ces langues et d'autres encore servent de langue maternelle à un grand nombre de Canadiens.

Maintenant que le Centre libéral d'information sur l'unité canadienne a été dissout, son rôle de distributeur de la Charte aux Canadiens a été confié au secrétaire d'État (M. McLean). On m'a cependant appris que le secrétaire d'État n'avait pas l'intention de faire effectuer d'autres traductions. Le gouvernement a affirmé son intention de promouvoir le multiculturalisme. Dans sa hâte à supprimer des programmes gouvernementaux, il oublie des fractions importantes de notre société. J'ose espérer que le secrétaire d'État et le ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Murta) se rendront compte de cet oubli regrettable et mettront bientôt la Charte à la disposition de tous les Canadiens.